

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ENFANT

NOM _____ Prénoms _____
Né(e) le _____ A _____

PÈRE DE L'ENFANT

NOM _____ Prénoms _____
Né le _____ A _____
Domicile _____
N° de téléphone _____ Email : _____

MÈRE DE L'ENFANT

NOM _____ Prénoms _____
Née le _____ A _____
Domicile _____
N° de téléphone _____ Email : _____

PARRAIN DE L'ENFANT

NOM _____ Prénoms _____
Né le _____ A _____
Domicile _____
N° de téléphone _____ Email : _____

MARRAINE DE L'ENFANT

NOM _____ Prénoms _____
Née le _____ A _____
Domicile _____
N° de téléphone _____ Email : _____

Date souhaitée le _____ Heure : _____
Nombre de personnes : _____

Fait à _____, le _____
Signature :

PIÈCES À FOURNIR :

- le livret de famille ou un extrait avec filiation de l'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile des parents de moins de 3 mois
- une copie de la carte d'identité des parents et parrain et/ou marraine

DOSSIER DE DEMANDE DE CÉRÉMONIE

DE BAPTÊME RÉPUBLICAIN



INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ✓ *Le baptême républicain (appelé également « baptême civil ») est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.*
- ✓ *Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.*
- ✓ *Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.*
- ✓ *Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de « baptême » ou de « parrainage civil ». Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent AUCUNE VALEUR JURIDIQUE.*
- ✓ *L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteur par testament ou par déclaration devant notaire.*
- ✓ *Les parrains et/ou marraines doivent être âgés de + 13 ans (âge de discernement).*